

Yens, le 22 mai 2023

Préavis municipal 2023-04

Demande de crédit de Fr. 84'000.00
pour l'étude de la réfection des
ouvrages AF et collecteurs – Etape
E01 2023-2024

La Municipalité de Yens

au

Conseil communal de Yens

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Introduction

La Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal la présente demande de crédit de Fr. 84'000.00 en vue de procéder à l'étude de la réfection des chemins de dessertes agricoles et des collecteurs liés (ouvrages AF) – Etape E01 2023-2024.

2. Exposé des motifs

Notre territoire communal s'étend sur 951 ha dont 495 ha de surface (~50 %) de surface agri-viticole, 370 ha (~40 %) en forêt. Les 86 ha restants (~10 %) sont occupés par l'habitat, les activités et quelques surfaces improductives.

Le village compte 15 exploitations agricoles, représentant 71 emplois¹. La surface agricole utile (SAU) 430 ha est composée à 90 % de terres ouvertes et cultivées. Le solde est dévolu au fourrage et à la pâture du bétail laitier et d'engraissement.

Dans les années 1940, comme beaucoup de communes du canton, Yens avait fait l'objet d'un remembrement parcellaire agricole. Entre 1945 et 1953, quatre campagnes de drainage ont permis de rendre cultivables en terres ouvertes les secteurs Grand-Prés, En Biolley, Passoir-Galandraz et le Marais du Bon.

¹ Chiffres 2019 - 2020 issus de l'annuaire statistique vaudois

A partir de 1960, différents syndicats AF couvrant des parties spécifiques du territoire communal ont été mis en œuvre :

1957-1975	Syndicat forestier des Bougeries
1965-1971	Syndicat AF de la Vogéa et de Denens
1972-1991	Syndicat AF viticole de Yens
1983-2017	Syndicat AF d'Apples – Reverolle – Bussy-Chardonney no 2475

Le sous-périmètre forestier (370 ha, chemins Gr 5'200 m et Bi ~2'800 m), correspondant au syndicat AF forestier des Bougeries est d'emblée exclu de l'étude. Les chemins gravelés et en bitume y sont généralement en bon état.

Le Syndicat AF de la Vogéa et de Denens (1.5 ha, chemins Be ~1600 m) et le Syndicat AF d'Apples – Reverolle – Bussy-Chardonney no 2475 (1 ha, chemins Be ~450 m) avaient permis d'établir des dessertes dans les standards AF. Ces ouvrages sont en bon état et ne nécessitent *a priori* aucune intervention.

Le sous-périmètre viticole (65 ha, chemins Be ~9'500m), correspondant au syndicat AF viticole de Yens, dispose de chemins en béton et d'ouvrages connexes (âgés de ~30 ans) qui sont en bon état et fonctionnels.

Hors de ces sous-périmètres et durant ces périodes, certains chemins ont été améliorés ou aménagés. Ponctuellement et à charge de la commune, ces travaux ont été effectués au gré des nécessités et des besoins en améliorations.

Au final et comparé à l'ensemble du territoire communal, le périmètre de l'étude et des interventions se compose comme suit :

Affectation	Territoire communal		Périmètre de l'étude	
	Surface [Ha]	%	Surface [Ha]	%
Habitation ou mixte	50	5%		
Activité (artisanale, tertiaire, industrielle)	3	0%		
Infrastructure (route, chemin, voie ferrée, improductif)	34	4%	6	1%
Agricole, SAU	430	45%	430	86%
Vigne	65	7%	65	13%
Forêt	370	39%		
Total	952	100%	501	100%

Dans et limité au périmètre de l'étude, la commune dispose d'un réseau de chemins de dessertes (totalisant ~30.1 km d'une valeur patrimoniale de ~Fr. 9'100'000.00), dont certains sont partagés avec les communes voisines de Saint-Livres, Lavigny, Villars-sous-Yens, Denens, Apples et Bière.

La valeur patrimoniale de l'ensemble des dessertes rurales, agricoles, viticoles, para-agricoles et forestières du territoire communal par secteurs sont :

		BETON	BITUME	GRAVELE	HERBEUX	LONGUEUR	VALEUR PATRIMONIALE [Fr.]
	P. U.	400	305	240		[m]	
1957-1975	Syndicat forestier des Bougeries		2'800	5'200		8'000	2'100'000
1965-1971	Syndicat AF de la Vogéa et de Denens	1'600				1'600	650'000
1972-1991	Syndicat AF viticole de Yens	9'500				9'500	3'800'000
1983-2017	Syndicat AF d'Apples – Reverolle – Bussy-Chardonney no 2475	450				450	200'000
2021	Périmètre de l'étude	1'590	8'440	5'290	3'300	18'620	4'500'000
	LONGUEUR	13'140	8'440	5'290	3'300	30'170	
	VALEUR PATRIMONIALE	5'250'000	2'550'000	1'250'000			9'100'000

En 2021, la Municipalité a entrepris une réflexion globale sur l'état et la remise à niveau des ouvrages AF et des dessertes agricoles, ceci en conformité au programme étatique proposé aux communes. Dans la cadre de la PA2007² et sur la base de l'OAS³, la Confédération a introduit le principe de soutien au maintien et à la modernisation de l'outil de production. Au plan cantonal, les crédits AF peuvent également être alloués à ce genre d'investissements.

3. Informations et considérations

Etude préliminaire, subventionnement, étapage

Conformément aux directives de la DGAV⁴ et par l'intermédiaire d'un bureau technique, la Municipalité a déposé une étude préliminaire de « Réparation d'ouvrages agricoles communaux » couvrant l'ensemble du territoire. Les ouvrages AF (chemins et collecteurs) ont été inventoriés. Leurs besoins en réparation ont été devisés sommairement. La réalisation des réfections y était proposée en 3 étapes prenant en compte le degré d'urgence et la volonté municipale d'étaler les investissements. L'enveloppe financière globale pour les réfections des ouvrages se monte à environ Fr. 4'400'000.00. Sommairement estimées et scindées, les 3 étapes se présentent comme suit :

E01 Chemins, collecteurs, drainages	Court terme	(4'370 m1)	Fr.	1'400'000.00
E02 Chemins, collecteurs, drainages	Moyen terme	(6'130 m1)	Fr.	1'380'000.00
E03 Chemins, collecteurs, drainages	Long terme	(6'150 m1)	Fr.	1'620'000.00
Total travaux chapitres AF 911, 912, 913, 914 (TTC)			Fr.	4'400'000.00

Expertise fédérale, étapes retenues

En date du 03.02.2022, le dossier a fait l'objet de l'expertise fédérale et cantonale qui a conclu de la part des deux instances à :

- retenir et encourager la réalisation des étapes E01, à court terme et E02 – moyen terme, dans le délai raisonnable et courant fixé à 10 ans (2 législatures). Le rythme de réalisation est laissé au choix du co-financé et permet de garantir une aide allouable jusqu'à un montant maximum de travaux de Fr. 2'780'000.00 (E01 + E02)

² PA2007 Politique agricole 2007

³ OAS Ordonnance fédérale sur les améliorations structurelles dans l'agriculture

⁴ DGAV Direction générale de l'agriculture et de la viticulture et des améliorations foncières, secteur promotion et structures

- assurer un engagement de co-financement aux taux de 27 % - subvention CH et 30 % - subvention VD
- définir et confirmer l'intérêt agricole de chaque ouvrage dans sa situation et son utilisation actuelle, en modulant les taux de subventionnement offerts.

4. Modalités financières

Crédit d'étude

Dans la perspective de la réalisation d'une première tranche de travaux en 2023-2024, le Conseil communal est sollicité pour l'octroi du crédit d'étude pour la mise en œuvre de l'étape E01 (plan général illustratif en annexe). La liste exhaustive des ouvrages à réfectionner en étape E01 est un des points de l'étude de détail, laquelle aboutira au choix ciblé des ouvrages prioritaires et à une demande de crédit d'investissement, basée sur des soumissions rentrées.

Ce premier crédit permettra de procéder aux travaux d'investigation - a, b) aux études de détail et à la mise en soumission des travaux selon la LMP-VD⁵ - c), pour la 1^{ère} tranche de réalisation. Le coût des investigations et de l'étude se monte à **Fr. 84'000.00 (TTC)**.

Par postes, le détail se présente comme suit :

a) Carottages, analyses du revêtement routier	Fr.	8'000.00
b) Contrôle télévidéo préalable de collecteurs	Fr.	2'000.00
c) Ingénieur civil	Fr.	47'000.00
d) Somme déjà engagée	Fr.	27'000.00
Crédit d'étude (TTC)	Fr.	84'000.00

Financement

Le financement est couvert par les recettes courantes.

A noter que l'étude préliminaire de 2021 et l'étude de détail (de la présente demande) sont subventionnées VD – CH pour autant qu'elles soient suivies de réalisation.

Charges d'exploitation

Cet investissement n'entraîne aucune nouvelle charge d'exploitation.

⁵ LMP-VD Loi cantonale vaudoise sur les marchés publics

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE YENS

- vu le Préavis de la Municipalité,
- entendu le rapport de la Commission des Finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 84'000.00 pour l'étude de la réfection des chemins de dessertes agricoles et des collecteurs liés (ouvrages AF) – étape E01 2023-2024,
- d'autoriser le prélèvement d'un montant de Fr. 84'000.00 sur le compte de bilan n° 9282.3 « Fonds de réserve routes»,
- d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 22 mai 2023

Délégué municipal :

- M. Stéphane Boss, Municipal en charge des Finances

Au nom de la Municipalité

Le Syndic  La Secrétaire

J.-L. André  I. Blanc 

Mis à disposition du bureau du Conseil communal le 24.05.2023

Annexe : 1 plan général A3 « Réfection d'ouvrages AF », étape (illustratif)

LEGENDE

OBJETS

- A démolir
- Existant
- Projeté
- Chemin herbeux
- Chemin gravillé
- Chemin bitum. bitume - Chemins privés
- Canaliseur routier
- Cotes de démolition
- Zone bâtie

ETAPAGE

- Espace E01
- Espace E02

SYNDICATS AF ANTECEDENTS

- Syndicat forestier des Bougniers 1957-1975
- Syndicat AF de la Végét. et de Dunes 1965-1971
- Syndicat AF de Yens (Vascia) 1972-1981
- Syndicat AF d'Argiles - Elevages - Bussy-Chardomey no 2475 1986-2017

COLLECTEURS

- Collecteur d'eau claire
- Mobilier / Drainage
- Talweg (ligne de collecte des eaux)
- Renne en lit

COMMUNE DE YENS
OUVRAGES D'AMÉLIORATIONS FONCIÈRES
CHEMINS AGRICOLES ET COLLECTEURS

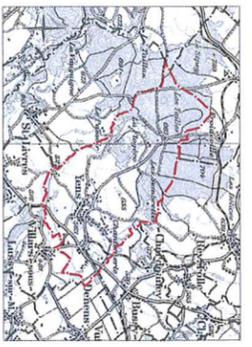
REFLECTION - PROJET D'EXECUTION

PLAN NO
116 598.010-02

PLAN GENERAL
ETAPE E01 ET E02

DATE: 08/02/2023
A/H: RCX

Cet extrait de la base cadastrale est issu de la numérisation de plan(s) cadastraux.
Sa précision est suffisante pour réaliser de la documentation cadastrale pour être
utilisé(s) en vue de la réalisation de la (des) opération(s) cadastrales.



BBHN SA CONSULTING - CADRE CIVIL - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

GOYFIGNY
Mairie de Bussy-Saint-Yves

